

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

4 NOVEMBRE 2019

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis tenue le 4 novembre 2019 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1ère avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseiller au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire.

Sont également présentes:
Suzanne Roy, dg. et secrétaire-trésorière
Diane Gaumont, secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019
4. Acceptation des dépenses
5. États comparatifs
 - a. Comparatif comptable des revenus et dépenses au 30/09/2019
 - b. État comparatif du budget vs l'estimation au 31/12/2019
6. Plan directeur de développement touristique – Version finale – Octobre 2019
7. Projet Anekdoté – Village-Relais
8. Organisation municipale de la Sécurité Civile – Adoption du Plan de mesures d'urgence
9. Branchement de génératrices – Soumissions
10. Contrats de travail AJHG
 - a. Dominic Gagné
 - b. David Gingras
11. Budget AJHG 2020 – Quote-part municipale
12. Renouvellement – Entente de services professionnels en eaux – Mont-St-Pierre
13. RIRL 2018-804 – Route de l'Église GM – phase II – Directive de changement DC-03
14. Projet de règlement 290-2019 – Modification des articles relatifs au tarif des services municipaux – Présentation et avis de motion
15. Entente Village-Relais - Déneigement de la cour de l'Église Mont-Louis – contrat 2019-2020
16. Préposés aux loisirs d'hiver (Mont-Louis & Gros-Morne)
17. Demandes diverses :
 - a. Partagence – Noël du Bonheur
 - b. Comité Zip – Appui au projet de sensibilisation des élèves du primaire – Diffusion Web
18. Candidatures au poste de directeur général & secrétaire-trésorier
19. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

190-11-2019

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Mercier,
Appuyé par Claude Bélanger,
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Proposition adoptée.

191-11-2019 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyé de Dany Bergeron,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 soit adopté tel que rédigé.

Proposition adoptée.

192-11-2019 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Stéphane Cleary
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer pour un total général de	31 940.46 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	41 534.73 \$
Comptes payés, pour un total général de	31 986.92 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

193-11-2019 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE ET PRÉVISIONNELS POUR L'ANNÉE 2019

Tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice suivant doit être adopté, deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité.

Le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois de septembre aux revenus dépenses pour la même période l'année précédente.

Le second état comparatif compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

La secrétaire-trésorière procède au dépôt des états comparatifs.

Sur proposition de Sylvie Mercier,
appuyé de Claude Bélanger,
le Conseil atteste du dépôt des états comparatifs.

194-11-2019 PLATEFORME NUMÉRIQUE ANEKDOTE – VILLAGES RELAIS

Considérant que Plateforme numérique Anekdoté Inc. offre un service qui permet à ses clients d'afficher de l'information à caractère informationnel sur des appareils qui sont connectés à l'Internet, notamment sur des appareils mobiles, par l'entremise d'une application mobile d'accompagnement géolocalisé audio et textuel ;

Considérant la présentation offerte le 16 octobre 2019 par Guy Dorval, directeur du développement chez Anekdoté ;

Considérant que la Fédération des Villages accepte de payer 12 % du contrat jusqu'à concurrence de 1000 \$ pour adhérer à l'application numérique à la condition que la municipalité inscrive au moins 20 attraits et/ou éléments historiques.

Considérant que la proposition de cartographie présentée par ANEKDOTE fait état de 33 unités au coût de 100 \$/unité. Ces unités pouvant varier en plus ou en moins ;

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Stéphane Cleary
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le maire Guy Bernatchez à signer l'entente sur les conditions de service de Plateforme numérique Anekdoté Inc.

Proposition adoptée.

195-11-2019 ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE – ADOPTION DU PLAN DE MESURES D'URGENCE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Maxime-du-Mont-Louis reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par Renaud Robinson, appuyé par Sylvie Mercier, et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis préparé par Bernard Mondion en date du 29 octobre 2019 soit adopté;

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité.

Proposition adoptée.

196-11-2019 PMU 2019 - BRANCHEMENT DE GÉNÉRATRICES – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* fait état, aux articles 8 et 9 de l'obligation pour la Municipalité de parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant dans un centre de coordination et dans les centres de services et d'hébergement temporaire pour les victimes ;

Considérant qu'Électropage S.C.C. est le seul entrepreneur électricien à avoir déposé une estimation pour la réalisation des branchements électriques des deux Centres ;

Sur proposition de Sylvie Mercier, Appuyée de Renaud Robinson, Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde à Électropage S.C.C. le contrat d'exécution des travaux suivants :

Hotel de Ville – Centre de coordination	9 900 \$ + taxes
Centre Judes Drouin – Centre de services-Héberg.	9 750 \$ + taxes

Proposition adoptée.

197-11-2019 CONTRAT DE TRAVAIL AJHG – DOMINIC GAGNÉ

Considérant que le contrat salarial du coordonnateur / intervenant en loisirs prend fin le 31 décembre de chaque année ;

Sur proposition de Mark Boucher, Appuyé de Claude Bélanger, Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat de travail de Dominic Gagné soit renouvelé pour la période du 1^{er}

janvier au 31 décembre 2020 selon les modalités établies avec le Comité de suivi et approuvé par les représentants municipaux des municipalités concernées en séance le 15 octobre 2019.

L'employé est assujéti à la politique de conditions de travail en vigueur.

Proposition adoptée.

**198-11-2019 CONTRAT DE TRAVAIL AJHG – DAVID GINGRAS
TECHNICIEN EN ANIMATION LOISIRS AJHG – EMPLOI 35 H/SEMAINE**

Considérant qu'Animation Jeunesse Haute-Gaspésie a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme Projets Jeunesse locaux ;

Considérant que David Gingras occupera le poste de technicien en animation loisirs du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020 à raison de 35 heures/semaine.

Considérant que les conditions de travail sont plus amplement décrites dans un contrat de travail préparé par le Comité exécutif d'AJHG.

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis procède à l'embauche de David Gingras au poste de technicien en animation loisirs pour AJHG. Le contrat débute le 1^{er} décembre 2019 et prend fin au plus tard le 30 novembre 2020.

Proposition adoptée.

199-11-2019 BUDGET AJHG 2020 – QUOTE-PART MUNICIPALE

Considérant que le Comité de suivi d'Animation Jeunesse Haute-Gaspésie s'est réuni pour analyser les prévisions budgétaires 2020 le 15 octobre 2019 ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la répartition budgétaire d'Animation Jeunesse Haute-Gaspésie telle que soumise et s'engage à considérer l'inclusion d'une quote-part de 17 704,22 \$ lors de la préparation de ses prévisions budgétaires 2020.

Proposition adoptée.

**200-11-2019 ENTENTE MONT-SAINT-PIERRE – FOURNITURE DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR L'OPÉRATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE.**

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Pierre doit requérir les services d'un fournisseur externe pour effectuer la surveillance et le suivi de ses installations d'eau potable et d'eaux usées;

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est disposée et en mesure d'offrir ce service pour l'année 2020;

Considérant que les parties ont pris connaissance des modalités de l'entente à intervenir pour la prestation du service et des coûts associés ;

En conséquence,
Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyé de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente relative à la fourniture de services professionnels pour l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 auprès des 2 parties.

Proposition adoptée.

201-11-2019 RIRL-2018-804 – ROUTE DE L'ÉGLISE – SECTEUR GROS-MORNE – DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-03

Considérant que la directive de changement DC-03 a été préparée par ARPO groupe-Conseil pour corriger certaines directives décrites aux plans et devis de soumissions ;

Considérant que les coûts ont été revus à la hausse selon les quantités ajustées au bordereau de soumission;

En conséquence,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Dany Bergeron,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis entérine la directive de changement DC-03 et autorise la réalisation des travaux de réfection de la route de l'Église – secteur Gros-Morne par Entreprises Mont-Sterling inc. selon les plans et devis modifiés pour une somme totale de 578 856.47 \$, taxes incluses. La facture finale reflétera les coûts selon les quantités réelles exécutées.

Proposition adoptée.

202-11-2019 PROJET DE RÈGLEMENT 290-2019 – RÈGLEMENTS DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Monsieur le conseiller Dany Bergeron donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant des modifications aux règlements relatifs à la tarification des services municipaux et sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2020.

Un projet du règlement 290-2019 est présenté séance tenante. Ledit règlement vise à actualiser les tarifs des services municipaux relatifs à l'ajout d'un immeuble accessoire sur une propriété résidentielle lorsque ce dernier n'est pas desservi par les réseaux mais en bénéficient à titre de propriétaire de l'unité d'évaluation.

203-11-2019 ENTENTE VILLAGE-RELAIS – DÉNEIGEMENT DE LA COUR DE L'ÉGLISE MONT-LOUIS – CONTRAT 2019-2020

Considérant que la Fabrique de St-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'utilisation d'un espace de stationnement à même le terrain de la cour de l'église au profit du Village-Relais ;

Considérant que La Fabrique demande le déneigement de son stationnement en échange de l'accès au dit terrain de la cour de l'Église;

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'octroi du contrat de déneigement à Charles-Hébert Lapointe pour une somme totale de 2 500 \$ plus taxes pour la saison 2019-2020.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution pour la partie du contrat de l'année 2019 (poste 02 33000516).

Proposition adoptée.

204-11-2019 PRÉPOSÉS(ES) AUX LOISIRS D'HIVER (Mont-Louis & Gros-Morne)

Considérant qu'il est requis de procéder à l'embauche de 2 préposés aux loisirs d'hiver – patinoire pour la saison 2019-2020 ;

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité procède à l'affichage d'une offre d'emploi dans les médias locaux et tableaux d'affichage. Le poste sera d'une durée de 13 semaines débutant le 15 décembre 2019 au salaire de 13,00 \$/heure.

Proposition adoptée

205-11-2019

DEMANDE DE COMMANDITE – PARTAGENCE – NOEL DU BONHEUR - DON

Considérant que l'organisme Partagence organise depuis plusieurs années la fête du Noël du Bonheur des enfants de famille à faible revenu de la MRC de La Haute-Gaspésie qui utilisent les services de Partagence durant l'année ;

Considérant que 2 organismes de la municipalité organisent une Fête de Noël pour tous les enfants sans exception soit à Gros-Morne et à Mont-Louis avec remise de cadeaux neufs ;

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal autorise le versement d'un don de 50 \$ au nom du «Noël du Bonheur» pour être remis à l'organisme Partagence qui organise la fête du Bonheur.

Proposition adoptée.

206-11-2019

COMITÉ ZIP GASPÉSIE - PROJET "SENSIBILISATION AUX MILIEUX CÔTIERS PAR LA BANDE DESSINÉE ET UNE TOURNÉE DE CLASSES"– APPUI ET ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT les impacts anthropiques sur la biodiversité et les milieux côtiers de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une sensibilisation de la population aux impacts côtiers causés par les usagers de la côte;

CONSIDÉRANT le projet de bande dessinée et de tournée de classes de niveau primaire des municipalités gaspésiennes pour la sensibilisation aux milieux côtiers déposé par le Comité ZIP Gaspésie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Sylvie Mercier,
Appuyé de Claude Bélanger,
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis appuie le projet déposé par le Comité ZIP Gaspésie qui aura comme principal objectif de créer une bande dessinée et de faire une tournée de classes de niveau primaire dans les municipalités gaspésiennes, pour sensibiliser la population et notamment les plus jeunes à la préservation des milieux côtiers en adoptant un comportement écoresponsable.

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à publier sur sa page Web et sur Facebook à raison d'une page par publication; nous évaluons le temps requis pour ces publications à une valeur de 200 \$, ainsi que la visibilité donnée à une valeur de 500 \$.

207-11-2019

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL & SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Considérant que la directrice générale & secrétaire-trésorière a déposé sa démission pour le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'un appel de candidatures est en cours depuis le mois de septembre 2019.

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis embauche Monsieur Éric Desroches au poste de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint pour la période du 18 novembre au 14 janvier 2020 aux mêmes conditions salariales que la directrice générale en poste.

La période de probation sera effective du 18 novembre jusqu'au 13 janvier 2020. Après cette période, le Conseil décidera de la pertinence de nommer Monsieur Eric Desroches au poste de directeur général & secrétaire-trésorier ou de mettre fin au lien d'emploi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

208-11-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyée de Mark Boucher,
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire